

## **LANCEMENT DES DÉMARCHES « TERRITOIRE D'INDUSTRIE 2023-2027 » et « REBOND INDUSTRIEL » SUR LE TERRITOIRE « ARDÈCHE DRÔME NORD »**

**Le mercredi 17 janvier s'est tenue la réunion de lancement opérationnel du programme « Territoires d'industrie 2023-2027 » et du dispositif « Rebond industriel » sur le territoire Ardèche-Drôme Nord.**

**Le territoire « Ardèche-Drôme Nord » labellisé « Territoires d'industrie 2023-2027 ».**

Le Gouvernement a annoncé le 9 novembre 2023 le lancement du Temps II du programme « Territoires d'industrie » pour la période 2023-2027.

Le programme « Territoires d'industrie » associe les industriels et les élus locaux, en lien avec l'Etat, les Régions et l'ensemble des partenaires, afin de construire et mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux en matière de reconquête industrielle des territoires, autour notamment de 4 grandes priorités :

- Accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie ;
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux ;
- Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs ;
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités ;

La candidature du territoire « Ardèche-Drôme Nord », composé de 8 intercommunalités (Porte de Drôme Ardèche ; Annonay Rhône Agglo ; Val d'Ay ; Pays de Lamastre ; Arche Agglo ; Rhône Crussol, Privas Centre Ardèche ; Val Eyrieux), a été retenue pour cette nouvelle phase du programme, parmi 183 territoires fers de lance de la réindustrialisation en France.

Le territoire Ardèche-Drôme Nord a en effet une identité industrielle historique forte, profondément ancrée dans la culture locale et dans le tissu économique. Le secteur de l'industrie représente environ 30 % de l'emploi avec 20 500 emplois. L'industrie compte environ 800 établissements actifs (source INSEE 2020) soit environ 10% du total des établissements actifs tous secteurs confondus (contre environ 8% pour la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Dans le cadre de cette labellisation, le Territoire d'industrie souhaite ainsi renforcer son action en matière de réindustrialisation durable et en a fait un objectif clé de sa stratégie territoriale. Il pourra ainsi bénéficier, dans le cadre du programme, d'un soutien renforcé en animation, en ingénierie et en financement.

**Le Territoire d'industrie « Ardèche-Drôme Nord » a également été désigné lauréat de l'AMI « Rebond industriel » et bénéficiera dès janvier 2024 d'un soutien accru en ingénierie et en investissement.**

En lien avec cette labellisation, l'ensemble du Territoire d'industrie « Ardèche Drôme Nord » a également été désigné lauréat dans le cadre d'une démarche spécifique « Rebond industriel » et bénéficiera, dès janvier 2024, d'un soutien accru en ingénierie et en financement.

Déployé dans le cadre du plan France 2030, le dispositif Rebond Industriel vise à soutenir plus spécifiquement les territoires fortement exposés aux mutations industrielles, notamment celle de la filière automobile.

Le dispositif, piloté par les préfetures de l'Ardèche et de la Drôme avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de la Banque des territoires et Bpifrance, garantit aux lauréats un accompagnement renforcé pour identifier les entreprises à fort potentiel de développement qui pourront bénéficier d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour accélérer leur développement et leur décarbonation. L'étude permettra également de contribuer à l'élaboration

et à la mise en œuvre de la « feuille de route » du Territoire d'industrie Ardèche-Drôme Nord, en lien avec l'ensemble des acteurs industriels du territoire.

La collaboration constante entre l'État, les collectivités et les entreprises permet de poursuivre et intensifier les actions en faveur de la réindustrialisation de notre territoire.

Au programme des prochaines semaines de travail : la détection de projets industriels et l'accélération de leur développement pour construire l'avenir industriel du territoire.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse :**

Préfecture de l'Ardèche

Tél : 04 75 66 50 07/14/15

Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)